

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 8 juin 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

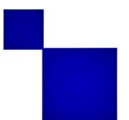
M. Troussel, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, M. Molossi, M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Guiraud, M. Bedreddine, M. Duprey, M. Taïbi, Mme Girardet, Mme Lecroq, M. Bluteau, Mme Lagarde



Délibération n° 18-04 du 8 juin 2023

PLAN DE MOBILISATION POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 – RAPPORT N°2 – SURDOTATION IMPACT SAVOIR-NAGER – SURDOTATION IMPACT ET SUBVENTIONS AUX PORTEURS DE PROJETS – CONVENTIONS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-X-43 du 21 octobre 2021 approuvant le plan de mobilisation Jeux olympiques et paralympiques départemental,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la participation du Département à l'édition 2023 de l'appel à projets « Impact 2024xSavoir-Nager » du Fonds de dotation de Paris 2024, porté par l'Agence Nationale du Sport ;

- ALLOUE, au titre de l'année 2023, une subvention de fonctionnement de 100 000 euros à l'Agence Nationale du Sport pour le co-financement de l'appel à projets « Impact 2024xSavoir-Nager » au profit des porteurs de projets sequano-dionysiens ;



- APPROUVE la convention, dont le projet est ci-annexé, à conclure avec l'Agence Nationale du Sport pour le co-financement de l'appel à projets « Impact 2024xSavoir-Nager » ;

- APPROUVE la participation du Département à l'édition 2023 de l'appel à projets « Impact 2024 » du Fonds de dotation de Paris 2024 ;

- APPROUVE la convention, dont le projet est ci-annexé, à conclure avec le Fonds de dotation de Paris 2024 ;

- ALLOUE, au titre de l'année 2023, les subventions de fonctionnement d'un montant global de 300 000 €, au titre du dispositif « Impact 2024 », aux structures suivantes :

- 10 000 € à l'association Cap Vers les Etoiles,
- 10 000 € à l'association La Voix des Roms,
- 15 000 € à l'association Hand'Joy,
- 12 000 € à l'association ACJS Dugny,
- 20 000 € à l'association Boxer Inside Club,
- 15 000 € à l'association Tu Vis ! Tu Dis !,
- 5 000 € au Comité Départemental Olympique et Sportif de Seine-Saint-Denis,
- 10 000 € au CCAS de la ville de Noisy-le-Sec,
- 15 000 € à l'association Indans'Cités,
- 15 000 € à l'association Comète Club,
- 12 000 € à l'association Compagnie Terraquée,
- 10 000 € à l'association Dessine Moi Pleyel,
- 15 000 € à l'association Enseigner le Climat,
- 10 000 € à l'association Ensemble Pour l'Emploi,
- 10 000 € à l'association Écouter, Réfléchir, Agir,
- 11 000 € à l'association Job Odyssée 2.0,
- 15 000 € à la ville de Dugny,
- 10 000 € à l'association Muay Thai Lumpini,
- 10 000 € à l'association Rosny Futsal Club
- 10 000 € au Rugby Club Noisy-le-Grand Marne La Vallée,
- 10 000 € à l'association Terres de France Rugby,
- 10 000 € à l'association Undrtd Sport,
- 10 000 € à la ville du Blanc-Mesnil,
- 10 000 € à l'association Je d'Enfant et d'Adolescent,
- 10 000 € à l'association Sport Century,
- 10 000 € à l'association Wyvi Asso.

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure entre le Département et les partenaires mentionnés ci-dessus,

- AUTORISE M. le Président du conseil départemental à signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

M. Troussel, M. Constant, M. Monany, Mme Ségura

MM. Troussel et Constant siégeant au Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques,
M. Monany et Mme Ségura pour la commune du Blanc-Mesnil

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.